



ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES YACHTS DE TRADITION

## COMPTE-RENDU

### Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 23 février 2012

L'Assemblée Générale 2012 a été convoquée par courrier électronique daté du 2 février 2012 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
4. Calendrier des événements – Classement annuel AFYT
5. Election des membres du conseil d'administration
6. Désignation du bureau et du président par le CA
7. Questions diverses

#### 1 – INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

#### 2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé proposés par le trésorier sont présentés.

Les principales informations à retenir pour 2011 sont :

- les recettes pour un total de **+13 526 Euro**, dont cotisation des membres et certificats de jauge : nouvelle jauge (32 yachts) + 2 880 Euro, renouvellement (86 yachts) + 5 1600 Euro.
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : **- 11 996 Euro**
- le résultat d'exploitation : **+ 1 530 Euro**,
- la disponibilité en caisse fin 2010 est : **+ 8 605 Euro**

[www.afyt.fr](http://www.afyt.fr)

Les comptes 2011 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

Concernant les cotisations pour 2012 il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale :

#### En ce qui concerne les membres individuels

Les montants des cotisations et frais sont modifiés comme suit avec :

- Jauge pour la première année : 140 Euro,
- Jauge renouvellement : 70 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 140 Euro.

#### En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration propose de garder le barème suivant :

- 200 Euro : pour Calanques classique, Porquerolles classique, Corsica classic et Coupe d'automne du Yacht Club de France,
- 500 Euro : pour Voiles du Vieux Port, Régates Impériales et Régates de Nice,
- 1000 Euro : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez.

Sur proposition des Voiles d'Antibes, il est convenu de ne pas se référer à la taille de l'événement.

### **3 – RAPPORT MORAL – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION**

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2011, puis un état de situation des problèmes de jauge. Ce dernier point est discuté par l'assemblée, avec en particulier la dynamique retrouvée des relations avec le CIM.

**Saison 2011** : pour les événements 2011, il est à noter une participation stable malgré la multiplication des événements, et la superposition des Voiles d'Antibes avec la Porquerolles Classique.

D'un point de vue sécurité nautique et conditions d'organisation, il n'y a pas eu d'accident grave en 2011, mais des alertes sérieuses et notamment à Cannes ou à Saint-Tropez (avec le dernier départ de Elena qui en a fait frémir plus d'un). Il est discuté de l'opportunité d'utiliser la procédure permettant de sanctionner les comportements dangereux. Il est convenu pour le futur de réaliser des communications formelles en pareil cas.

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, moyens d'intervention, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations.

## Jauge CIM en 2011 :

L'application de la jauge CIM en France a été contrastée en 2011, avec en parallèle une reconnaissance toujours plus grande de la qualité des jaugeurs, et notamment de Roger Gibert, qui est devenu le référent technique de la jauge CIM (contrôlant les certificats de nos partenaires du CIM), qui s'est traduit par un flux régulier de yachts étrangers venant s'inscrire à l'AFYT.

D'un autre côté, l'AFYT a rencontré pour la première fois des difficultés lors d'un événement : les Régates Royales avaient en effet mandaté un jaugeur fédéral, qui s'est substitué sans grand succès aux jaugeurs de l'AFYT, générant beaucoup d'approximation et un peu de confusion lors de l'événement.

Il a été convenu par la suite de faire quand nécessaire une « convention d'intervention » pour fixer par avance les modalités de participation de l'AFYT à un événement donné.

En ce qui concerne la reconnaissance FFV, le président du YCF, après contact avec le président de la FFV, confirme l'engagement de la fédération à la reconnaissance officielle des jaugeurs AFYT comme « mesureurs de classe », et la possibilité qu'il leur est offerte de devenir « jaugeur fédéral » après un stage.

Sur un autre plan, les Voiles d'Antibes sollicitent l'association pour augmenter sa participation et sa représentation lors de l'événement, et il est convenu qu'une réunion du Conseil d'Administration se tiendra lors des prochaines Voiles d'Antibes.

Pour palier le risque de non disponibilité des jaugeurs AFYT, il est convenu de rechercher des candidats pour devenir jaugeur AFYT.

En ce qui concerne les relations avec le CIM, il est rendu compte que les démarches engagées l'année dernière avaient porté leurs fruits, et que les relations étaient normalisées l'AFYT ayant intégré le comité exécutif – organe décisionnaire.

Une première réunion de la nouvelle « Commission de Jauge » a eu lieu le 27 janvier 2012 à Monaco, qui a permis de recommencer à travailler sur les principaux sujets :

- Réponses à des interrogations de participants,
- Traitement de problèmes ou litiges,
- Fiabilisation des mesures et des coefficients.

et donné lieu à une réponse commune diffusée par le CIM.

La prochaine édition complète des règles est prévue en 2014, pour laquelle de nombreux sujets doivent être traités (par exemple : winchs assistés, recouvrement des voiles d'avant, répliques et reconstructions, coefficient Ca...), mais d'ici là les

associations nationales ont convenu de travailler à la fiabilisation du système : mesure (et notamment de profondeur de carène) et coefficient d'authenticité.

Concernant la Commission de sécurité, il est proposé à Georges Korhel de représenter la France au sein de la « Commission de sécurité » du CIM, ce qu'il accepte de bon cœur. Il en est remercié par l'assemblée.

#### **4 – CALENDRIER DES EVENEMENTS – CLASSEMENT ANNUEL A.F.Y.T.**

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé en décembre 2011.

Ce projet est approuvé avec le complément suivant:

11 - 13 Mai **Coupe des Dames** à Saint-Tropez

La demande de GTC Cassis d'inscription d'une régata complémentaire en mai au calendrier de l'AFYT n'est pas approuvée pour 2012, une communication sera transmise en ce sens.

Le programme validé est joint en annexe.

Le **Classement annuel AFYT** a donné lieu à une cérémonie de remise des prix au Salon Nautic de Paris le samedi 3 décembre 2011 après-midi, suivie d'un grand « Souper du Navigateur » à bord de la péniche Ô.

Bravo et merci à Henri-Christian Schroeder et Pascal Vertanessian d'avoir permis une belle rencontre avec les marins de l'ouest !

A noter aussi la veille que Les Echos – Série limitée avait organisé la troisième remise du prix du « Yacht de tradition de l'année » attribué cette année à MARIQUITA.

Pour l'année 2012, plusieurs possibilités sont envisagées, dont une remise des prix à l'extérieur du Nautic, à enchaîner avec un diner. Il est finalement convenu que le scénario à privilégier était une remise des prix au Nautic, mais avec un aménagement de la zone des classiques, permettant une plus grande convivialité.

Francis Van de Velde est mandaté pour discuter des conditions pratiques avec le Nautic.

Le principe d'un diner ouvert à l'ensemble des armateurs, marins, organisateurs de toutes les cotes est confirmé, dans un lieu extérieur amusant comme la péniche découverte cette année.

Henri-Christian Schroeder est mandaté pour travailler à son organisation.

## **5 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'AFYT, les membres sortants du CA sont :

sortants après 2011 :               - **André Beaufiles**                       - **Frédéric Berthoz**  
  - **Philippe Destremau**               - **René-Yves Etter**

André Beaufiles, Frédéric Berthoz et René-Yves Etter se représentent.  
Ils sont élus à l'unanimité.

Pour la place laissée libre **Christian Schroeder**, présente sa candidature au Conseil.  
Il est élu à l'unanimité.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit :               - **le président du Yacht Club de France,**

sortants après 2014 :               - **André Beaufiles**                       - **Frédéric Berthoz**  
  - **Christian Schroeder**               - **René-Yves Etter**

sortants après 2013 :               - **Yann Joannon**                       - **Jean-François Béhar**  
  - **Francis Van de Velde**           - **Patrick Archambaud**

sortants après 2012 :               - **Renaud Godard**                       - **Roger Gibert**  
  - **Thibaud Assante**                   - **Gwenael Le Boulay**

## **6 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA**

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président :                       **Frédéric Berthoz**  
- Trésorier :                       **Jean-François Béhar**  
- Secrétaire Général :           **Renaud Godard**

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

L'assemblée aborde les sujets suivants:

- Hommage est rendu à Pascal Vertanessian pour l'énergie dépensée au Salon Nautic auprès de l'AFYT, et bravo pour le site ClassYachtClub. Les moyens d'un soutien plus concret seront discutés en conseil d'Administration.
- Par ailleurs il lui sera demandé un projet pour la rénovation du site internet de l'AFYT.

- Il est discuté la possibilité d'instaurer un « photographe de l'année » pour l'AFYT, chargé de photographier les différents événements, ou tous les yachts membres de l'AFYT, et de produire un recueil pour le salon nautique et la remise des prix.
- Il est convenu de reprendre contact avec le magazine Yachting Classique, pour alimenter la rubrique « la vie des clubs ».

Le Président conclut en rappelant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- **le 2 juin 2012 à 18h à Antibes, et**
- **le 4 octobre 2012 à 9h30 à Saint-Tropez.**

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 20h00, et suivie d'un fort sympathique dîner avec une partie de l'assemblée.